

Fabrice BRUN

Député de l'Ardèche

*Membre de la Commission des finances
de l'économie générale et du contrôle budgétaire*

Brigitte BAULAND

Députée suppléante

S. Signoli

M. Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé

Ministère des Solidarités et de la Santé

14, avenue Duquesne

75 007 PARIS

Paris, le 28 octobre 2020

Monsieur le Ministre,

Je souhaiterais attirer votre attention sur la situation salariale des infirmières des Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) publiques à la suite des négociations du « Ségur de la Santé ».

Les MAS sont considérées comme étant des structures Médico-Sociales, et à ce titre sont exclues des accords du Ségur de la Santé.

Il en résulte que les soignants et personnels de ces structures ne peuvent bénéficier de l'augmentation de salaire prévue par le gouvernement pour les personnels de santé à partir du mois janvier 2021, augmentation d'un montant de 183 euros net pour chaque salarié.

Concrètement, ces MAS étant bien souvent intégrées dans les hôpitaux publics locaux, il va en résulter une différence de traitement entre des soignants et des personnels qui travaillent pourtant sur les mêmes sites.

Cette différence salariale va concerner toutes les structures médico-sociales de notre pays, et risque d'accentuer les difficultés de recrutement des MAS et, pourrait à terme se traduire par une diminution de la qualité de l'accompagnement proposé aux patients.

Je me permets, à travers ce courrier, de vous sensibiliser sur les attentes et les inquiétudes légitimes des personnels des Maisons d'Accueil Spécialisées. Le gouvernement pourrait répondre à cette attente lors de la seconde lecture du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale pour 2021, en élargissant le dispositif du « Ségur » aux personnels concernés, qui pourraient ainsi bénéficier de cette augmentation de 183 euros nets.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à cette revendication, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération.

Fabrice BRUN
Député de l'Ardèche



Fabrice BRUN - Député de l'Ardèche

Permanence parlementaire - BP 50013 - 07201 AUBENAS Cedex

Tel : 04 75 39 73 07 – Courriel : contact@fabricebrun.fr – Site : www.fabricebrun.fr